

N°21  
1<sup>ER</sup> JUIN  
2000

Page 1013  
à 1064



BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DU MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

# SOMMAIRE

---

## PERSONNELS

- 1019      Concours (RLR : 711-1)  
Premier concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités.  
A. du 14-4-2000. JO du 22-4-2000 (NOR : MENP0000904A)
- 1019      Examen (RLR : 721-1b)  
Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2001.  
A. du 18-4-2000. JO du 27-4-2000 (NOR : MENE0000905A)
- 1020      Examen (RLR : 721-1b)  
Modalités d'inscription pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2001.  
N.S. n° 2000-069 du 20-4-2000 (NOR : MENE0000906N)
- 1020      Promotions (RLR : 914-4)  
Accès à la hors-classe de chargés d'enseignement d'EPS - année 1999.  
A. du 24-5-2000 (NOR : MENP0001252A)
- 1020      Concours (RLR : 624-1)  
Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN - année 2000.  
A. du 24-5-2000 (NOR : MENA0001246A)
- 1021      Examen professionnel (RLR : 623-2)  
Accès au corps de chef de garage à l'administration centrale du MEN - année 2000.  
A. du 24-5-2000 (NOR : MENA0001247A)
- 1022      Examens et concours (RLR : 610-5b)  
Calendrier prévisionnel des examens et concours organisés pour le recrutement de personnels ATOS - année 2000-2001.  
N.S. n° 2000-071 du 25-5-2000 (NOR : MENA0001248N)

---

## MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1027      Nominations  
CAP et commission paritaire des personnels de l'administration centrale du MEN.  
A. du 5-5-2000 (NOR : MEND0001253A)
- 1029      Nominations  
CAP de certains personnels de l'éducation nationale.  
Arrêtés du 24-5-2000  
(NOR : MENA0001260A à NOR : MENA0001263A)

- 1039 Nominations  
CAPN des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux  
pratiques de l'ENSAM.  
A. du 24-5-2000 (NOR : MENP0001213A)

---

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1041 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'université de la Polynésie française.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001245V)
- 1042 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'université de Savoie.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001239V)
- 1042 Vacance de fonctions  
Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux.  
Avis du 17-5-2000. JO du 17-5-2000 (NOR : MENS0001056V)
- 1043 Vacance de fonctions  
Directeur de l'institut des sciences de la matière et du rayonnement  
de Caen.  
Avis du 20-5-2000. JO du 20-5-2000 (NOR : MENS0001176V)
- 1043 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'Institut national d'horticulture d'Angers.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001258V)
- 1044 Vacance de poste  
Secrétaire général de l'Institut français de mécanique avancée  
à Aubière (Puy-de-Dôme).  
Avis du 24-5-2000 NOR : MENA0001241V)
- 1044 Vacance de poste  
Directeur adjoint du CROUS de Nice.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001235V)
- 1045 Vacance de poste  
Poste de personnel de direction au CNEFEL.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001265V)
- 1045 Vacance de poste  
Proviseur adjoint au centre médical et pédagogique de Rennes.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001266V)
- 1046 Vacance de poste  
Responsable de l'unité pédagogique régionale des services  
pénitentiaires de Lille.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001256V)

- 1047 Vacance de poste  
Agent comptable de l'université du Havre.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001257V)
- 1048 Vacance de poste  
Agent comptable de l'université de la Polynésie française.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001244V)
- 1048 Vacance de poste  
Agent comptable de l'université Robert Schuman (Strasbourg III).  
Avis du 24-5-2000 NOR : MENA0001237V)
- 1049 Vacances de postes  
Conseillers en formation continue - rentrée 2000.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENE0001267V)
- 1050 Vacance de poste  
Conseiller technique de service social.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENA0001264V)
- 1051 Vacances de postes  
Postes à l'institut de Toulouse du CNED.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENF0001251V)
- 1053 Vacances de postes  
Postes à l'INRP.  
Avis du 26-5-2000 (NOR : MENY0001250V)
- 1058 Mises à disposition  
Postes à la Cité des sciences et de l'industrie.  
Avis du 24-5-2000 (NOR : MENG0001234V)

## Le B.O. sur Internet

*Le Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche, est en ligne sur le site Internet (<http://www.education.gouv.fr/bo>) depuis le 11 juin 1998.*

*On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.*

*Ce service offre trois possibilités :*

- la consultation en ligne,
- le téléchargement,
- l'abonnement thématique.

### Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche pour un an au prix de 485 F (73,94 €)

BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		485 F	799 F	664 F	
			73,94 €	121,81 €	101,23 €	

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_

Etablissement (facultatif)

\_\_\_\_\_

N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_

Localité

\_\_\_\_\_

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37  
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé



**Directeur de la publication :** Alain Thyreau - **Directrice de la rédaction :** Colette Paris - **Rédactrice en chef :** Jacqueline Pelletier - **Rédacteur en chef adjoint :** Jacques Aranhas - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Martine Marquet - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Maquettistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Christine Antoniuq, Béatrice Heuline, Bruno Lefebvre, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Mission de la communication, Bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B - 750 - 60732 STE GENEVIÈVE CEDEX 9. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche.

# P ERSONNELS

CONCOURS

NOR : MENP0000904A  
RLR : 711-1ARRÊTÉ DU 14-4-2000  
JO DU 22-4-2000MEN  
DPE A2

## Premier concours d'agrégation pour le recrutement de professeurs des universités

*Vu D. n° 84-431 du 6-6-1984 mod., not. art. 49-2 ;  
A. du 13-2-1986 mod.*

**Article 1** - L'article 8 de l'arrêté du 13 février 1986 susvisé est **modifié** comme suit :

Après les mots "sauf dans la section de sciences économiques," sont insérés les mots suivants : "et dans celle de sciences de gestion".

**Article 2** - Le 2°) de l'article 18 de l'arrêté du 13 février 1986 susvisé est **remplacé** par les dispositions suivantes :

"2°) Pour l'admission, une leçon, après une préparation en loge, comportant un exposé relatif à l'exploitation d'un dossier portant sur une des matières suivantes, choisie par le candidat lors de son inscription au concours :

- comptabilité et contrôle,
- finance,
- marketing,
- gestion des ressources humaines,
- gestion de production et logistique,
- gestion des systèmes d'information et de communication,
- gestion juridique et fiscale,
- management stratégique."

**Article 3** - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 avril 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur du Cabinet  
Christian FORESTIER

EXAMEN

NOR : MENE0000905A  
RLR : 721-1bARRÊTÉ DU 18-4-2000  
JO DU 27-4-2000MEN  
DESCO A10

## Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2001

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 18 avril 2000, une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée s'ouvrira le 18 juin 2001.

Les épreuves se dérouleront au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, 58-60, avenue des Landes, 92150, Suresnes.

Les mémoires devront parvenir pour le 18 mai

2001 à l'adresse indiquée ci-dessus.

L'épreuve écrite de législation, administration, gestion aura lieu le 18 juin 2001, de 9 heures à 13 heures.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 19 juin 2001.

Les dossiers de candidature à l'examen doivent être demandés au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, bureau DESCO A10, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris. Les demandes d'inscription à l'examen, établies sur les dossiers de candidature prévus à cet effet, seront reçues dans les inspections académiques du 1er septembre au 16 octobre 2000 à 16 heures inclus.

EXAMEN	NOR : MENE000906N RLR : 721-1b	NOTE DE SERVICE N°2000-069 DU 20-4-2000	MEN DESCO A10
--------	-----------------------------------	--	------------------

## Modalités d'inscription pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2001

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

■ J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une session d'examen pour l'obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) sera organisée en 2001. Les inscriptions seront reçues dans les inspections académiques du 1er septembre au 16 octobre 2000 à 16 heures inclus.

En conséquence, je vous serais obligé de m'adresser, pour le 31 octobre 2000, délai de rigueur, les dossiers d'inscription des candidats de votre département. Je vous rappelle que les candidats actuellement en stage n'ont pas à

produire de dossiers, ceux-ci ayant été vus lors de leur admission en stage.

Enfin, vous voudrez bien indiquer aux personnels désireux de présenter leur candidature à cet examen que les imprimés à utiliser pour les formalités d'inscription doivent être demandés au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire, bureau DESCO A10, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07.

À cet effet, une enveloppe de format 23 x 32, affranchie pour un poids de 50 à 100 g, et comportant l'adresse du candidat doit être jointe en vue de l'envoi en retour des formulaires.

Je ne verrais que des avantages à ce que les indications figurant dans cette note soient largement diffusées auprès des personnels susceptibles d'être intéressés par cet examen.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur du Cabinet  
Christian FORESTIER

PROMOTIONS	NOR : MENP0001252A RLR : 914-4	ARRÊTÉ DU 24-5-2000	MEN DPE B2
------------	-----------------------------------	---------------------	---------------

## Accès à la hors-classe de chargés d'enseignement d'EPS - année 1999

*Vu L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 89-731 du 11-10-1989 mod.*

**Article 1** - Les emplois ouverts au titre de l'année 1999 pour l'accès à la hors-classe des chargés d'enseignement d'éducation physique

et sportive sont fixés à 144 emplois.

**Article 2** - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
Pierre-Yves DUWOYE

CONCOURS	NOR : MENA0001246A RLR : 624-1	ARRÊTÉ DU 24-5-2000	MEN DPATE C4
----------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

## Aides techniques de laboratoire des établissements d'enseignement du MEN - année 2000

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ; L. n° 84-16*

*du 11-1-1984 mod. ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 92-980 du 10-9-1992 mod. ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 8-11-1993 ; A. du 3-2-2000*

**Article 1** - Les dispositions de l'arrêté du 3 février 2000 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

SPÉCIALITÉ A : BIOLOGIE - GÉOLOGIE

ACADÉMIES	Au lieu de :		Lire :	
	Concours externe	Concours interne	Concours externe	Concours interne
Lyon	0	0	2	1
Orléans-Tours	0	0	1	0
Paris	0	0	0	1

SPÉCIALITÉ B : SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNIQUES INDUSTRIELLES

ACADÉMIES	Au lieu de :		Lire :	
	Concours externe	Concours interne	Concours externe	Concours interne
Lyon	3	2	1	1

**Article 2** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

EXAMEN PROFESSIONNEL	NOR : MENA0001247A RLR : 623-2	ARRÊTÉ DU 24-5-2000	MEN DPATE C4
-------------------------	-----------------------------------	---------------------	-----------------

## Accès au corps de chef de garage à l'administration centrale du MEN - année 2000

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod. ; A. du 19-11-1970*

**Article 1** - Les épreuves écrites d'admissibilité de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2000 pour l'accès au corps de chef de garage se dérouleront à Paris selon les modalités suivantes :

- Première épreuve : mercredi 11 octobre 2000 à partir de 9 h 00 : rapport sur un incident ou un accident de service (coefficient 2) ;
- Seconde épreuve : mercredi 11 octobre 2000 à partir de 14 h 00 : note de service comportant une étude d'itinéraire, un calcul de consommation de carburant, l'étude des temps d'utilisation d'un véhicule et la détermination éventuelle des frais de mission du conducteur (coefficient 1).

**Article 2** - Les candidats déclarés admissibles par le jury seront convoqués individuellement à l'épreuve orale qui se déroulera à Paris à partir du lundi 4 décembre 2000.

**Article 3** - L'épreuve orale consistera en une interrogation sur l'organisation générale du ministère de l'éducation nationale, la situation géographique des services qui en dépendent et l'organisation du service automobile (coefficient 1).

**Article 4** - Le registre des inscriptions sera ouvert au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des concours, 142, rue du Bac, 75007 Paris et tenu à la disposition des candidats à partir du lundi 5 juin 2000. Les demandes seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement. Elles seront :  
- soit déposées au bureau des concours **au plus tard le lundi 3 juillet 2000 à 17 h 00** ;



- soit confiées aux services postaux en temps utile pour que l'enveloppe d'expédition soit timbrée du **lundi 3 juillet 2000, à minuit au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

Aucun dossier déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

**Article 5** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est

chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

EXAMENS  
ET CONCOURS

NOR : MENA0001248N  
RLR : 610-5b

NOTE DE SERVICE N°2000-071  
DU 25-5-2000

MEN  
DPATE C4

## Calendrier prévisionnel des examens et concours organisés pour le recrutement de personnels ATOS - année 2000-2001

*Texte adressé aux directrices et directeurs de l'administration centrale ; à la doyenne de l'inspection générale de l'éducation nationale ; au chef du service de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche ; au contrôleur financier ; au chef du bureau du Cabinet ; au directeur de l'administration générale du ministère de la jeunesse et des sports ; aux rectrices et recteurs ; au directeur de l'académie de Paris ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Ile-de-France ; aux chefs de centres d'écrit des concours de recrutement de personnels ATOS*

■ Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le calendrier prévisionnel des examens et concours prévus pour le recrutement des personnels ATOS au titre de l'année scolaire 2000-2001. Pour les corps qui ne sont pas mentionnés sur le présent calendrier, des additifs pourront être publiés ultérieurement, si la situation des effectifs des corps concernés permet, en définitive, de procéder à des recrutements.

Ce calendrier indique, outre les dates des épreuves écrites des concours dont l'organisation est envisagée, les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription et, le cas échéant, les périodes retenues pour le déroulement des épreuves orales et/ou pratiques.

Les informations fournies dans ce document

sont purement indicatives. Les concours et examens professionnels annoncés ne seront en effet réglementairement ouverts que par des arrêtés publiés au Journal officiel de la République française et/ou au B.O. La publication de ces textes interviendra au fur et à mesure que seront déterminés les contingents de postes offerts pour chaque recrutement.

Les inscriptions seront reçues aux lieux précisés sur le calendrier, en regard de chaque concours ou examen professionnel.

Les demandes d'inscription devront être présentées soit sur les imprimés établis par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement et délivrés par les centres d'écrit à partir du jour de l'ouverture des inscriptions soit par saisie minitel sur le code EDUTEL. Les candidats devront prendre leurs dispositions, d'une part, pour retirer et compléter, en temps utile, les formulaires nécessaires à leur inscription et, d'autre part, pour les faire parvenir, sous leur responsabilité, aux services compétents avant la date de clôture du registre des inscriptions. Aucune demande parvenue hors délai ne pourra être prise en considération quel que soit le motif invoqué.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES EXAMENS ET CONCOURS  
ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001

CATÉGORIE A					
Concours et examens	Dates des épreuves écrites	Ouverture du registre des inscriptions	Clôture du registre des inscriptions	Modalités d'inscription	Périodes prévues pour les épreuves orales et/ou pratiques
<b>Concours ou examens nationaux organisés pour l'administration centrale et les services déconcentrés</b>					
Concours de médecin sur titres et travaux externe (art. 4-1A du décret n° 91-1195 du 27-11-1991 modifié)	Néant	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000	36 14 EDUTEL CAR  Vice-rectorats Ambassades	À partir du 14 mai 2001
Concours de médecin sur épreuves externe (art. 4-1B du décret n° 91-1195 du 27-11-1991 modifié)	31 janvier 2001	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000		À partir du 14 mai 2001
Concours de médecin sur titres et travaux interne (art. 4-2 du décret n° 91-1195 du 27-11-1991 modifié)	Néant	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000		À partir du 14 mai 2001
Concours de conseiller d'administration scolaire et universitaire (premier et second concours) <sup>(1)</sup> (CASU)	8 et 9 novembre 2000	2 juin 2000	29 juin 2000	Rectorat de l'académie du lieu de résidence ou du lieu de travail Vice-rectorats Ambassades	À partir du 16 janvier 2001
Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration scolaire et universitaire <sup>(*)</sup> (APASU)	Néant	5 juin 2000	3 juillet 2000	Rectorat de l'académie du lieu de résidence ou du lieu de travail Vice-rectorats Ambassades ou, pour les AASU affectés à l'administration centrale, administration centrale, bureau des concours DPATE C4	Du 9 janvier au 2 février 2001

(1) Ouvert, sous certaines conditions de diplôme et d'ancienneté de services publics, aux candidats déjà fonctionnaires de catégorie A.

Les concours ou examens signalés par (\*) s'adressent aux seuls fonctionnaires ou agents dont la carrière est gérée par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE).

CATÉGORIE A (suite)					
Concours et examens	Dates des épreuves écrites	Ouverture du registre des inscriptions	Clôture du registre des inscriptions	Modalités d'inscription	Périodes prévues pour les épreuves orales et/ou pratiques
<b>Concours ou examens nationaux organisés pour l'administration centrale et les services déconcentrés (suite)</b>					
Concours d'attaché d'administration scolaire et universitaire (externe et interne) (AASU)	23 et 24 janvier 2001	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	31 octobre 2000	- 36 14 (suivi du code académique et d'une clé) - Rectorats de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane - Vice-rectorats, ambassades	À compter du 18 juin 2001
Concours de conseiller technique de service social (interne) (*) (CTSS)	15 novembre 2000	2 juin 2000	29 juin 2000	Rectorat de l'académie du lieu de résidence ou du lieu de travail Vice-rectorats Ambassades	Du 9 au 12 janvier 2001

Les concours ou examens signalés par (\*) s'adressent aux seuls fonctionnaires ou agents dont la carrière est gérée par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE).

CATÉGORIE B					
Concours et examens	Dates des épreuves écrites	Ouverture du registre des inscriptions	Clôture du registre des inscriptions	Modalités d'inscription	Périodes prévues pour les épreuves orales et/ou pratiques
<b>I - Concours ou examens nationaux organisés pour les services déconcentrés</b>					
Examen professionnel d'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure (*)	Néant	9 octobre 2000	2 novembre 2000	Rectorats Vice-rectorats Ambassades	À partir du 8 janvier 2001
Concours de technicien de laboratoire spécialités A, B, C (externe et interne)	28 février 2001	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000	36 14 EDUTEL CAR Vice-rectorats Ambassades	À partir du 14 mai 2001
Examen professionnel d'accès au corps de technicien de laboratoire (spécialités A, B, C)	Néant	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000	36 14 EDUTEL CAR Vice-rectorats, ambassades	À partir du 14 mai 2001
Examen professionnel d'accès au grade de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure (*)	Néant	9 octobre 2000	2 novembre 2000	Rectorats Vice-rectorats Ambassades	À compter du 11 décembre 2000
Concours externe et interne de technicien de l'éducation nationale. Spécialités : - restauration collective - informatique, bureautique, audiovisuel - équipement technique et énergie	25 janvier 2001	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000	36 14 EDUTEL CAR Vice-rectorats Ambassades	À compter du 2 mai 2001

Les concours ou examens signalés par (\*) s'adressent aux seuls fonctionnaires ou agents dont la carrière est gérée par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) ou la direction de l'administration (DA).

## CATÉGORIE B (suite)

Concours et examens	Dates des épreuves écrites	Ouverture du registre des inscriptions	Clôture du registre des inscriptions	Lieu d'inscription	Périodes prévues pour les épreuves orales et/ou pratiques
---------------------	----------------------------	--	--------------------------------------	--------------------	---

### I - Concours ou examens nationaux organisés pour les services déconcentrés (suite)

Examen professionnel d'accès au corps de technicien de l'éducation nationale (TEN). Spécialités : - restauration collective - informatique, bureautique et audiovisuel - équipement technique et énergie	26 janvier 2001	Pré-inscription 4 septembre au 2 octobre 2000	27 octobre 2000	36 14 EDUTEL CAR Vice-rectorats Ambassades	À compter du 2 mai 2001
---	-----------------	--	-----------------	---	-------------------------

### II - Concours ou examens organisés pour l'administration centrale

Examen professionnel d'accès au grade de secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle (SASU-CE) réservé aux candidats "hors académie" (*)	28 février 2001	9 octobre 2000	2 novembre 2000	Vice-rectorats Ambassades	À partir du 12 mars 2001
Examen professionnel d'accès au grade de secrétaire d'administration centrale de classe exceptionnelle (SAAC-CE) (*)	10 mai 2001	1er mars 2001	31 mars 2001	Administration centrale (bureau des concours DPATE C4)	À compter du 4 juin 2001
Examen professionnel d'accès au grade d'infirmier(e) en chef "hors académie" (*)	à confirmer			Administration centrale (bureau des concours DPATE C4)	
Concours SAAC (externe, interne)	dates à confirmer			Administration centrale (bureau des concours DPATE C4)	

*Les concours ou examens signalés par (\*) s'adressent aux seuls fonctionnaires ou agents dont la carrière est gérée par la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) ou la direction de l'administration (DA).*

### III - Concours ou examens organisés par les services déconcentrés

<p>Examen professionnel d'accès au grade de secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle (SASU-CE)</p> <p>Concours de secrétaire d'administration scolaire et universitaire (SASU) (externe - interne)</p> <p>Concours d'assistant et d'assistante de service social (externe - interne)</p> <p>Examen professionnel pour l'accès au grade d'infirmier(e) en chef</p> <p>Concours d'infirmier(e) (externe - interne)</p>	<p>Ces concours ou examens seront organisés au cours du 1er semestre 2001 à la diligence des recteurs.</p> <p>Afin de connaître les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions ainsi que celles des épreuves, les candidats doivent s'adresser dès le début de l'année scolaire 2000-2001, à la division des examens et concours du rectorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de l'académie (ou des académies) de leur choix</li> <li>ou</li> <li>- de l'académie d'affectation, notamment pour les examens de secrétaire d'administration scolaire et universitaire de classe exceptionnelle, et d'infirmière en chef.</li> </ul>
--	--

CATÉGORIE C					
Concours et examens	Dates des épreuves écrites	Ouverture du registre des inscriptions	Clôture du registre des inscriptions	Modalités d'inscription	Périodes prévues pour les épreuves orales et/ou pratiques
Concours ou examens organisés pour l'administration centrale					
Chef de garage	11 octobre 2000	5 juin 2000	3 juillet 2000	Administration centrale (bureau des concours DPATE C4)	décembre 2000
Adjoint administratif (recrutement exceptionnel)	dates à confirmer			Administration centrale (bureau des concours DPATE C4)	

CATÉGORIE C	
Concours ou examens organisés par les services déconcentrés	
Concours d'adjoint administratif des services déconcentrés spécialité : administration générale (externe - interne)	Ces concours ou examens seront organisés au cours du 1er semestre 2001 à la diligence des recteurs. Afin de connaître les dates précises d'ouverture et de clôture des registres d'inscriptions ainsi que celles des épreuves, les candidats doivent s'adresser, dès le début de l'année scolaire 2000-2001, à la division des examens et concours du rectorat : - de l'académie ou des académies de leur choix ou - de l'académie d'affectation.
Concours d'adjoint administratif des services déconcentrés spécialité : administration et dactylographie (externe - interne)	
Concours d'agent administratif	
Concours de maître ouvrier (externe - interne) spécialités : - cuisine - agencement et revêtement - installations électriques, sanitaires et thermiques - espaces verts et installations sportives - installations bureautiques et audiovisuelles	
Concours d'ouvrier professionnel (externe - interne) et examens d'ouvrier professionnel de l'éducation nationale Spécialités : - cuisine - lingerie - magasinage (ateliers) - installations électriques - revêtements et finitions - agencement intérieur - installations sanitaires et thermiques - espaces verts et installations sportives - installations bureautiques et audiovisuelles	
Concours d'ouvrier d'entretien et d'accueil	
Concours d'aide technique de laboratoire (externe - interne)	
Concours d'aide de laboratoire (externe - interne)	
Concours d'agent technique de laboratoire	

# M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATIONS

NOR :MEND0001253A

ARRÊTÉ DU 5-5-2000

MEN  
DA B1

## CAP et commission paritaire des personnels de l'administration centrale du MEN

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod. ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 11-3-1997 mod. ; arrêtés du 8-12-1997 mod. ; arrêtés du 23-2-1998 mod. ; arrêtés du 30-3-1998 mod. ; A. du 1-6-1999 mod. ; A. du 28-7-1999 mod.*

**Article 1** - M. Cuisinier Jean-François, chef de service, adjoint à la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Héritier Serge, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- administrateurs civils ;
- attachés d'administration centrale.

**Article 2** - M. Haddad Bernard, ingénieur de recherche, adjoint au chargé de la sous-direction du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction des affaires financières, est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Vimont Daniel, aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'administration centrale ci-après désignés :

- secrétaires administratifs d'administration centrale ;
- agents administratifs ;
- agents des services techniques.

**Article 3** - M. Haddad Bernard, ingénieur de recherche, adjoint au chargé de la sous-direction du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche à la direction des affaires financières, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Vimont Daniel, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration centrale.

**Article 4** - M. Dormy Bernard, chef de service, adjoint au directeur de la programmation et du développement, est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Garnier Michel, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conducteurs automobile et chefs de garage et à la commission paritaire compétente à l'égard des agents contractuels administratifs.

**Article 5** - M. de Gaudemar Jean-Paul, directeur de l'enseignement scolaire, est nommé représentant titulaire de l'administration, en remplacement de M. Toulemonde Bernard, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs

civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'éducation nationale.

**Article 6** - Mme Collet-Sassère Jocelyne, sous-directrice des statuts et de la réglementation à la direction des personnels enseignants, est nommée représentante suppléante de l'administration, en remplacement de M. Deloche Jean-Pierre, à la commission paritaire compétente à l'égard des agents contractuels administratifs.

**Article 7** - Mme Faget Nicole, sous-directrice des moyens des services et du patrimoine à la direction de l'administration, est nommée représentante suppléante de l'administration, en remplacement de M. Veyret Jacques, à la commission paritaire compétente à l'égard des agents contractuels administratifs.

**Article 8** - Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, est nommée représentante suppléante de l'administration, en remplacement de Mme Rosenwald Simone, à la commission paritaire compétente à l'égard des agents contractuels administratifs.

**Article 9** - M. Mézouar Noureddine, attaché d'administration centrale, chef du bureau des prestations de services à la sous-direction de la logistique de l'administration centrale de la direction de l'administration, est nommé représentant suppléant de l'administration, en remplacement de M. Gicquel Rémy, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents des services techniques.

**Article 10** - Les dispositions de l'arrêté du 30 mars 1998 modifié portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des adjoints administratifs du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sont modifiées ainsi qu'il suit :

Représentants du personnel

● Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

**Titulaires**

- Mme Pousserot Marie-Christine, est nommée

en remplacement de Mme Florentz Yveline.

**Suppléants**

- Mme Dubreuil Naïla, est nommée en remplacement de Mme Pousserot Marie-Christine.

● Adjoint administratif

**Titulaires**

- Mme Cantonnet Patricia, est nommée en remplacement de Mme Delarue Joëlle.

**Suppléants**

- Mme Breny Joëlle, est nommée en remplacement de Mme Cantonnet Patricia.

**Article 11** - Mme Pelliciaro Catherine, secrétaire administrative d'administration centrale de classe exceptionnelle, est nommée représentante suppléante du personnel, en remplacement de Mme Defer Annick, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des secrétaires administratifs d'administration centrale.

**Article 12** - Mme Van Der Geenst Christiane, agent administratif de 1<sup>ère</sup> classe, est nommée représentante suppléante du personnel, en remplacement de Mme Loussouarn Christiane, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des agents administratifs.

**Article 13** - M. Gaudart Patrick, ouvrier professionnel principal, est nommé représentant suppléant du personnel, en remplacement de M. Huclin Gilbert, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ouvriers professionnels.

**Article 14** - M. Demassiet Bernard, ingénieur de recherche, chef du bureau de la logistique du site Descartes à la direction de l'administration, est nommé représentant titulaire du personnel, en remplacement de M. Gicquel Rémy, à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des conducteurs automobile et des chefs de garage.

**Article 15** - La directrice de l'administration est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 5 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

La directrice de l'administration

Hélène BERNARD

NOMINATIONS

NOR : MENA0001260A  
à NOR : MEN0001263A

ARRÊTÉS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE A1

# CAP de certains personnels de l'éducation nationale

## MÉDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 24-5-2000  
NOR : MENA0001260A

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod.; D. n° 91-1195 du 27-11-1991 mod.; A. du 21-10-1999; proclamation des résultats du 7-4-2000*

**Article 1** - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 20 juillet 2000, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires**

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente
- M. Goursolas Jean-Marc, secrétaire général d'académie de l'académie de Lyon
- Mme Romano Marie-Claude, médecin de l'éducation nationale, conseillère technique auprès du directeur de l'enseignement scolaire
- Mme Deliot Danielle, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

**Représentants suppléants**

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- M. Warzée Alain, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, chargé de la sous-direction des établissements et de la vie scolaire à la direction de l'enseignement scolaire
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- Mme Neulat-Billard Nadine, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction de l'enseignement scolaire.

**Article 2** - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale, représenteront le personnel à compter du 20 juillet 2000 :

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Médecin de l'éducation nationale de 1ère classe	Dr Gosselin Marie-Lucie Dr Graille Sylvie	Dr Brochier Anne-Marie Dr Garcia Bardidia Georges
Médecin de l'éducation nationale de 2ème classe	Dr Mothes Dominique Dr Bergerot Frédérique	Dr Micheletti Christine Dr Victor Nathalie

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE



---

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
NATIONALE DES MÉDECINS DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
SCRUTIN DU 27 MARS 2000

---

Nombre d'électeurs inscrits : 1 206

Nombre de votants : 863

Pourcentage votants/inscrits : 71,56

Bulletins blancs ou nuls : 20

Suffrages valablement exprimés : 843

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SNAMSPEN-UCMSF : 252

- liste présentée par le SMEDEN-FO : 96

- liste présentée par le SNMSU-FEN-UNSA : 456

- liste présentée par le SUMEN-FSU : 39

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 843

- liste présentée par le SNAMSPEN-UCMSF       $\frac{100 \times 252}{843} = 29,89 \%$

- liste présentée par le SMEDEN-FO               $\frac{100 \times 96}{843} = 11,39 \%$

- liste présentée par le SNMSU-FEN-UNSA       $\frac{100 \times 456}{843} = 54,09 \%$

- liste présentée par le SUMEN-FSU               $\frac{100 \times 39}{843} = 4,63 \%$

## INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 24-5-2000  
 NOR : MENA0001261A

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 mod. ; A. du 21-10-1999 ; proclamation des résultats du 7-4-2000*

**Article 1** - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 4 juin 2000, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des infirmières et infirmiers de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires**

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente
- Mme Mallet Françoise, chef de service des formations à la direction de l'enseignement scolaire
- M. Fallachon Philippe, secrétaire général d'académie de l'académie de Nantes
- M. Lecompte Claude, secrétaire général d'académie de l'académie de Lille
- M. Alfandari Jean-Michel, secrétaire général d'académie de l'académie de Caen
- Mme Burdin Martine, secrétaire général de l'inspection académique de la Seine-Saint-Denis
- M. Attali Patrick, secrétaire général de l'inspection académique de l'Eure

**Représentants suppléants**

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des

personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Frohard Jean-Marc, adjoint à la sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement
- Mme Neulat-Billard Nadine, chef du bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention à la direction de l'enseignement scolaire
- M. Merlin Pierre, secrétaire général de l'inspection académique du Val-d'Oise
- M. Dansart Didier, chef de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement de l'académie de Nantes
- Mme Jannin Patricia, adjointe au chef du bureau des des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service et des personnels sociaux et de santé.

**Article 2** - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des infirmières et infirmiers de l'éducation nationale, représenteront le personnel à compter du 4 juin 2000 :

GRADES	REPRÉSENTANT TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Infirmier(e) en chef	Mme Le Roux Jacqueline Mme Lencroz Maryse	Mme Tonon Anne-Marie Mme Accart Brigitte
Infirmier(e) principal(e)	Mme Satge Monique Mme Jobert-Szabo Nicole	Mme Parsy Hélène Mme Babolat Jeannine
Infirmier(e)	Mme Le Chevert Brigitte Mme Gibergues Anne-Marie M. Roger Jean-Claude	Mme Filloux Annie M. Chauvin Jean-François M. Herpin Étienne

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,  
 La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
 Béatrice GILLE

Fait à Paris, le 24 mai 2000

---

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
NATIONALE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
SCRUTIN DU 27 MARS 2000

---

Nombre d'électeurs inscrits : 5 605

Nombre de votants : 4 188

Pourcentage votants/inscrits : 74,72

Bulletins blancs ou nuls : 133

Suffrages valablement exprimés : 4 055

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SGEN-CFDT : 87
- liste présentée par le SNAIMS-CSEN : 435
- liste présentée par le SNICS-FSU : 2 209
- liste présentée par le SNIEN-FO : 79
- liste présentée par le SNIES-FEN : 1 190
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 55

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis pour l'ensemble des listes : 4 055

- liste présentée par le SGEN-CFDT	$\frac{100 \times 87}{4055}$	= 2,15 %
- liste présentée par le SNAIMS-CSEN	$\frac{100 \times 435}{4055}$	= 10,73 %
- liste présentée par le SNICS-FSU	$\frac{100 \times 2209}{4055}$	= 54,48 %
- liste présentée par le SNIEN-FO	$\frac{100 \times 79}{4055}$	= 1,95 %
- liste présentée par le SNIES-FEN	$\frac{100 \times 1190}{4055}$	= 29,35 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT	$\frac{100 \times 55}{4055}$	= 1,36 %

TECHNICIENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté du 24-5-2000  
NOR : MENA0001262A

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; D. n° 91-462 du 14-5-1991 mod. ; arrêtés du 21-10-1999 ; proclamation des résultats du 7-4-2000*

**Article 1** - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 8 avril 2000 et jusqu'au 14 mai 2001, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de l'éducation nationale :

**Représentants titulaires**

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente,
- Mme Ramond Martine, secrétaire générale d'académie de l'académie de Paris
- M. Nobilet Marc, secrétaire général d'académie

de l'académie de Rouen

**Représentants suppléants**

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Frohard Jean-Marc, adjoint à la sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Martiny Dominique, secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon.

**Article 2** - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des techniciens de l'éducation nationale, représenteront le personnel à compter du 8 avril 2000 et jusqu'au 14 mai 2001 :

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Technicien de classe supérieure	M. Box Bernard	M. Jacquinet Christian
Technicien de classe normale	M. Perret Bernard M. Michel Bernard	M. Danthez Noël M. Esmard Michel

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

---

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
NATIONALE DES TECHNICIENS DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
SCRUTIN DU 27 MARS 2000

---

Nombre d'électeurs inscrits : 119

Nombre de votants : 87

Pourcentage votants/inscrits : 73,11

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages valablement exprimés : 83

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par le SNAEN-FEN-UNSA : 62

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 21

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 83

- liste présentée par le SNAEN-FEN-UNSA       $\frac{100 \times 62}{83} = 74,60 \%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT       $\frac{100 \times 21}{83} = 25,31 \%$

## AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Arrêté du 24-5-2000

NOR : MENA0001263A

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16  
du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ;  
D. n° 90-712 du 1-8-1990 mod. ; D. n° 90-713  
du 1-8-1990 mod. ; A. du 21-10-1999 ; proclamation des  
résultats du 10-4-2000*

**Article 1** - Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 23 juin 2000, chargés de représenter l'administration aux commissions administratives paritaires nationales des agents administratifs des services déconcentrés et des adjoints administratifs des services déconcentrés :

### AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

#### Représentants titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente

- Mme Rousset Michèle, secrétaire générale d'académie de l'académie d'Aix-Marseille

- M. Chaignaud Bernard, secrétaire général d'académie de l'académie de Reims

- M. Ramond Didier, secrétaire général de l'université Paris III

- Mme Miatello Magdalena, secrétaire générale de l'université de Marne-la-Vallée

- M. Azemar René, chef du bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITARF à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels ATOS et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

#### Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des

personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Frohard Jean-Marc, adjoint à la sous-directrice des des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Blanc Roger-Guy, secrétaire général d'académie de l'académie de Bordeaux

- M. Paschel Jean, secrétaire général d'académie de l'académie de Limoges

- Mme Ronzeau Monique, secrétaire générale de l'université Paris V

- M. Laval Jean-François, secrétaire général de l'IUFM d'Orléans-Tours

- Mme Jannin Patricia, adjointe au chef du bureau des personnels ATOS et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

## ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

### Représentants titulaires

- Mme Gille Béatrice, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, présidente

- M. Martiny Dominique, secrétaire général d'académie de l'académie de Dijon

- M. N° Guyen William, chargé de mission à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Lecompte Claude, secrétaire général d'académie de l'académie de Lille

- Mme Nouzille Marie-Odile, secrétaire générale de l'IUFM de Versailles

- M. Daumin Michel, secrétaire général de l'université d'Amiens

- M. Credeville Thierry, adjoint au secrétaire général de l'académie de Paris

- Mme Madelaine Claudine, directrice des ressources humaines du rectorat de l'académie de Rennes

- M. Ponsart-Ponsart Pascal, chef du bureau de gestion des personnels à la direction de l'administration

- M. Azemar René, chef du bureau de la formation continue des personnels d'encadrement et des personnels ATOS et ITARF à la direction

des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- Mme Pépin Monique, chef du bureau des personnels ATOS et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

### Représentants suppléants

- Mme Saillant Danielle, sous-directrice des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Frohard Jean-Marc, adjoint à la sous-directrice des des personnels administratifs, ouvriers et techniques, sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Plaud Alain, secrétaire général d'académie de l'académie d'Orléans-Tours

- M. Lacoste Jean-Pierre, secrétaire général d'académie de l'académie de Poitiers

- Mme Rousset Michèle, secrétaire générale d'académie de l'académie d'Aix-Marseille

- Mme Galicher Annie, secrétaire générale de l'IUFM de Caen

- Mme Cazajous Frédérique, secrétaire générale de l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines

- Mme Dubois Bernadette, adjointe au secrétaire général de l'académie de Reims

- M. Laval Jean-François, secrétaire général de l'IUFM d'Orléans-Tours

- Mme Jannin Patricia, adjointe au chef du bureau des personnels ATOS et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement

- M. Gama Olivier, attaché d'administration centrale au bureau des personnels ATOS et des personnels sociaux et de santé à la direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement.

**Article 2** - Les fonctionnaires ci-après désignés, élus aux commissions administratives paritaires nationales des agents administratifs des services déconcentrés et des adjoints administratifs des services déconcentrés, représenteront le personnel à compter du 23 juin 2000 :

**AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS**

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Agent administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Mme Dravet Marie-Hélène Mme Fillatre Annie Mme Barbier Marie-Renée	Mme Jeannin Annie Mme Besse Monique Mme Reichenbach Chantal
Agent administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Mme Langlois Nicole Mme Ramondou Dominique M. Mattei Jacques M. Letapin Michel	Mme Allaire Jacqueline Mme Foubert Isabelle Mme Clément Françoise Mme Ortigosa Corinne

**ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS**

GRADES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Mme Messens Simone Mme Hazard Michelle Mme Sebilet Chantal	Mme Thoma Nicole Mme Jourdain Hélène Mme Dorier Blanche
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Mme Guibbert Michèle Mme Charrier Hélène Mme Viu Thérèse Mme Picard Marie-France	Mme Lanfrey Maryse Mme Robakowski Christine Mme Blin Liliane Mme Ollier Michèle
Adjoint administratif	M. Pouit Bernard Mme Donne Sylvie Mme Joudon Valérie Mme Godet Sandrine	Mme Venturi Anne-Marie Mme Delplace Évelyne Mme Mouliade Annie Mme Geneau Agnès

**Article 3** - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
La directrice des personnels administratifs,  
techniques et d'encadrement  
Béatrice GILLE

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
 NATIONALE DES AGENTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS  
 SCRUTIN DU 27 MARS 2000

Nombre d'électeurs inscrits : 13 960

Nombre de votants : 9 639

Pourcentage votants/inscrits : 69,04

Bulletins blancs ou nuls : 570

Suffrages valablement exprimés : 9 069

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par Force Ouvrière : 1 141
- liste présentée par le SAI-FEN-UNSA : 3 918
- liste présentée par le SGEN-CFDT : 886
- liste présentée par le SNAPAI-FAEN : 181
- liste présentée par le SNASUB-FSU : 1 979
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 845
- liste présentée par le SCENRAC-CFTC / SNALC-CSEN / CNGA-CFE-CGC : 119

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 9 069

- liste présentée par Force Ouvrière	$\frac{100 \times 1\,141}{9\,069}$	= 12,58 %
- liste présentée par le SAI-FEN-UNSA	$\frac{100 \times 3\,918}{9\,069}$	= 43,20 %
- liste présentée par le SGEN-CFDT	$\frac{100 \times 886}{9\,069}$	= 9,77 %
- liste présentée par le SNAPAI-FAEN	$\frac{100 \times 181}{9\,069}$	= 2,00 %
- liste présentée par le SNASUB-FSU	$\frac{100 \times 1\,979}{9\,069}$	= 21,82 %
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT	$\frac{100 \times 845}{9\,069}$	= 9,32 %
- liste présentée par le SCENRAC-CFTC / SNALC-CSEN / CNGA-CFE-CGC	$\frac{100 \times 119}{9\,069}$	= 1,31 %



---

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
NATIONALE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS  
SCRUTIN DU 27 MARS 2000

---

Nombre d'électeurs inscrits : 25 658

Nombre de votants : 18 532

Pourcentage votants/inscrits : 72,22

Bulletins blancs ou nuls : 1 083

Suffrages valablement exprimés : 17 449

Nombre de suffrages obtenus par chaque liste

- liste présentée par Force Ouvrière : 1 999
- liste présentée par le SAI-FEN-UNSA : 7 259
- liste présentée par le SGEN-CFDT : 1 629
- liste présentée par le SNAPAI-FAEN : 386
- liste présentée par le SNASUB-FSU : 4 401
- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT : 1 512
- liste présentée par le SCENRAC-CFTC / SNALC-CSEN / CNGA-CFE-CGC : 263

Pourcentages

Nombre total de suffrages acquis par l'ensemble des listes : 17 449

- liste présentée par Force Ouvrière  $\frac{100 \times 1999}{17449} = 11,45 \%$

- liste présentée par le SAI-FEN-UNSA  $\frac{100 \times 7259}{17449} = 41,60 \%$

- liste présentée par le SGEN-CFDT  $\frac{100 \times 1629}{17449} = 9,34 \%$

- liste présentée par le SNAPAI-FAEN  $\frac{100 \times 386}{17449} = 2,21 \%$

- liste présentée par le SNASUB-FSU  $\frac{100 \times 4401}{17449} = 25,22 \%$

- liste présentée par l'UN-SGPEN-CGT  $\frac{100 \times 1512}{17449} = 8,67 \%$

- liste présentée par le SCENRAC-CFTC / SNALC-CSEN / CNGA-CFE-CGC  
 $\frac{100 \times 263}{17449} = 1,51 \%$

NOMINATIONS

NOR : MENP0001213A

ARRETE DU 24-5-2000

MEN  
DPE D1

## CAPN des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'ENSAM

*Vu L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-5-1982 mod. ; A. du 6-5-1988 mod. ; PV des opérations électorales du 5-4-2000*

**Article 1** - Sont proclamés membres élus représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'École nationale supérieure d'arts et métiers :

**Membres titulaires hors-classe**

- M. Couillet Robert, chef de travaux pratiques de l'ENSAM hors-classe à l'École nationale supérieure d'arts et métiers (CER Aix-en-Provence)

- M. Chanod Serge, chef de travaux pratiques de l'ENSAM hors-classe à l'institut universitaire de technologie de Toulon

**Membres suppléants hors-classe**

- M. Rodary Edmond, chef de travaux pratiques de l'ENSAM hors-classe à l'institut universitaire de technologie de Belfort-Montbelliard

- M. Charaux Claude, chef de travaux pratiques de l'ENSAM hors-classe à l'École nationale d'ingénieurs de Metz

**Membres titulaires classe normale**

- M. Majastre Claude, chef de travaux pratiques de l'ENSAM à l'institut universitaire de technologie de Toulon

- M. Chaplier Désiré, professeur technique adjoint de l'ENSAM à l'École nationale supérieure d'arts et métiers (CER Angers)

**Membres suppléants classe normale**

- M. Moulin Michel, chef de travaux pratiques de l'ENSAM à l'institut universitaire de technologie de Marseille

- Mme Jacques Catherine, chef de travaux pratiques de l'ENSAM à l'institut universitaire de technologie de Ville d'Avray.

**Article 2** - Le directeur des personnels enseignants est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 24 mai 2000

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants  
 Pierre-Yves DUWOYE

(voir annexe page suivante)

## A<sup>n</sup>nexe

ÉLECTIONS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE  
COMPÉTENTE À L'ÉGARD DES PROFESSEURS TECHNIQUES ADJOINTS  
ET CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES DE L'ENSAM

■ Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 janvier 2000 et de la note de service n° 2000-010 du 13 janvier 2000 (B.O. n° 3 du 20 janvier 2000), le dépouillement du scrutin pour l'élection des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'École nationale supérieure d'arts et métiers a eu lieu le 5 avril 2000.

Les élections ont donné les résultats suivants :

### **Professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'ENSAM hors-classe**

- 2 sièges de titulaires
- 2 sièges de suppléants

### **Professeurs techniques adjoints et chefs de travaux pratiques de l'ENSAM de classe normale**

- 2 sièges de titulaires
- 2 sièges de suppléants

Inscrits : 306

Votants : 210

Blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 205

Quotient électoral : 51,25

### **Nombre de suffrages obtenus par chaque liste**

Liste APENSAM : 161

Liste SNESup : 26

Liste SIESup : 18

### **Nombre de sièges obtenus par chaque liste**

Liste APENSAM : 4

Liste SNESup : 0

Liste SIESup : 0

### **Sont élus représentants du personnel :**

- Hors-classe
  - M. Couillet Robert : titulaire
  - M. Chanod Serge : titulaire
  - M. Rodary Edmond : suppléant
  - M. Charaux Claude : suppléant
- Classe normale
  - M. Majastre Claude : titulaire
  - M. Chaplier Désiré : titulaire
  - M. Moulin Michel : suppléant
  - Mme Jacques Catherine : suppléante.

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001245V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Secrétaire général de l'université de la Polynésie française

■ L'emploi de secrétaire général de l'université de la Polynésie française est à pourvoir au 1<sup>er</sup> septembre 2000.

L'université de la Polynésie française dispense des enseignements de droit, lettres, langues, sciences humaines et sciences.

Elle accueille 1 720 étudiants ; son budget annuel est de 26 millions FF.

Le secrétaire général encadre un effectif de 44 personnels administratifs et techniques et la gestion des 64 enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement.

Il a particulièrement en charge la modernisation des services administratifs, et plus généralement la mise en œuvre des objectifs du contrat quadriennal 2000-2004.

Il est ainsi amené à jouer, auprès de la présidente et de son équipe de direction, un rôle essentiel d'expertise et de conseil pour mener à bien la politique de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche, de constructions et maintenance immobilières, de gestion des ressources humaines.

De réelles capacités d'adaptation, d'écoute et de dialogue sont requises.

Il perçoit une indemnité pour charges administratives de première catégorie et une NBI de 50 points.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux

dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires : - appartenant à un corps de l'ordre administratif classé en catégorie A qui justifie d'une licence ou d'un diplôme équivalent ou qui appartient à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire ; - et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, dans un délai de 3 semaines à compter de la parution du présent avis, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à madame la présidente de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702 Faaa, aéroport, Tahiti, Polynésie française, téléphone (689) 803 803, télécopie (689) 803 804.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001239V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Secrétaire général de l'université de Savoie

■ L'emploi de secrétaire général de l'université de Savoie (Chambéry) sera vacant à compter du 4 octobre 2000.

L'université de Savoie est une université pluridisciplinaire, réunissant l'ensemble des filières, sauf celle de la santé. Elle compte huit composantes réparties sur trois sites distants. Elle accueille plus de 12 000 étudiants et disposera à la rentrée 2000 de 525 emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs et de 287 emplois IATOS et ITARF.

Son budget est de 130 MF, et le patrimoine immobilier compte 94 000 m<sup>2</sup> distribués sur les deux agglomérations chambérienne et annécienne.

L'emploi de secrétaire général d'université, qui est doté de l'échelonnement indiciaire 841-1015 brut, est ouvert, conformément aux dispositions prévues par le paragraphe 2 de l'article 2 du décret n° 70-1094 du 30 novembre 1970 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de secrétaire général d'université, aux fonctionnaires :  
- appartenant à un corps de l'ordre administratif classé en catégorie A qui justifient d'une licence

ou d'un diplôme équivalent ou qui appartiennent à un corps recruté au niveau de la licence, notamment aux administrateurs civils, aux conseillers d'administration scolaire et universitaire, aux attachés principaux d'administration centrale, aux attachés principaux d'administration scolaire et universitaire ;  
- et qui ont atteint au minimum l'indice brut 735 ou 606 nouveau majoré.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être envoyées par la voie hiérarchique, **dans un délai de 15 jours** à compter de la parution du présent avis au B.O. au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, sous-direction des personnels d'encadrement, bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Les candidats doivent également faire parvenir directement un exemplaire de leur dossier de candidature au ministère à l'adresse précisée ci-dessus, ainsi qu'un exemplaire à l'établissement concerné, à monsieur le président de l'université de Savoie, 27, rue Marcoz, BP 1104, 73011 Chambéry cedex, téléphone 04 79 75 84 20, télécopie 04 79 75 83 51, adresse électronique : [presidence@adm.univ-savoie.fr](mailto:presidence@adm.univ-savoie.fr)

VACANCE  
DE FONCTIONS

NOR : MENS0001056V

AVIS DU 17-5-2000  
JO DU 17-5-2000MEN  
DES A12

## Directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux

■ Les fonctions de directeur de l'École supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux, école interne à l'université de Dijon (décret n° 85-1243 du 26 novembre 1985 modifié), sont déclarées vacantes.

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur, le directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels ayant vocation à enseigner dans l'école, sans condition de nationalité. Il est nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil

d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir, **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, à monsieur le président de l'université de Dijon, BP 27877, 21078 Dijon cedex.

Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, DES A12, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15.

VACANCE  
DE FONCTIONS

NOR : MENS0001176V

AVIS DU 20-5-2000  
JO DU 20-5-2000

MEN  
DES A12

## Directeur de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen

■ Les fonctions de directeur de l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement de Caen sont déclarées vacantes à compter du 1er août 2000.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur après avis du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les

personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école.

Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae, devront parvenir **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement supérieur, service des contrats et des formations, sous-direction des certifications supérieures et de la professionnalisation, bureau des écoles d'ingénieurs, DES A12, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris cedex 15.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001258V

AVIS DU 24-5-2000

MEN - DPATE B1  
AGR

## Secrétaire général de l'Institut national d'horticulture d'Angers

■ L'emploi de secrétaire général de l'Institut national d'horticulture d'Angers est vacant.

Cet établissement public national à caractère administratif comprend 2 écoles d'ingénieurs. Sous l'autorité du directeur, le secrétaire général a en charge le fonctionnement matériel, administratif et financier de l'établissement et dispose pour cela d'un service gestionnaire et d'un service du personnel. Les deux années à venir seront marquées par la mise en service des nouveaux bâtiments livrés en juin 2000 (60 MF de travaux) et la poursuite du programme de restructuration du bâtiment ancien (10 MF).

En application de l'article 4 du décret n° 96-1062 du 5 décembre 1996 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur agricole ou vétérinaire (Journal officiel du 10 décembre 1996, page 18021), les secrétaires généraux des établissements susvisés sont recrutés, par voie de détachement, parmi les fonctionnaires civils, détenant, dans un grade d'avancement, un indice de rémunération égal, au moins, à l'indice brut 712 et justifiant de dix années de services

effectifs dans la catégorie A.

La condition d'ancienneté de services fixée ci-dessus n'est pas exigible des membres des corps dont l'indice terminal est placé hors échelle.

Ces emplois comptent actuellement sept échelons (indice brut 750 à 1015).

Une importance particulière sera accordée aux candidats bénéficiant d'une expérience diversifiée et qui ont occupé différents postes de responsabilité

Le profil du poste sera envoyé sur demande par le bureau BMSE, tous renseignements complémentaires, pourront être fournis par le directeur de l'établissement (tél. 02 41 22 54 00).

Le dossier de candidature, composé par le candidat lui-même, comprend les pièces suivantes :

a) une demande manuscrite datée et signée par le candidat ;

Celle-ci est revêtue de l'avis détaillé du supérieur hiérarchique qui transmet le dossier de candidature.

b) une copie certifiée conforme de l'arrêté de titularisation en catégorie A et du dernier arrêté portant promotion d'échelon ;

c) un curriculum-vitae faisant ressortir le détail des services rendus et des emplois occupés par le candidat ;

d) une copie certifiée conforme des titres et

diplômes possédés.

Le dossier complet sera transmis, par la voie hiérarchique, **dans un délai de 15 jours** à compter de la parution du présent avis au B.O.

au ministère de l'agriculture et de la pêche, direction générale de l'administration, bureau BMSE, 78, rue de Varenne, 75349 Paris 07 SP, tél. 01 49 55 47 97, fax 01 49 55 41 22.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001241V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Secrétaire général de l'Institut français de mécanique avancée à Aubière (Puy-de-Dôme)

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, secrétaire général de l'Institut français de mécanique avancée à Aubière (Puy-de-Dôme) sera vacant à compter du 15 mai 2000.

L'Institut français de mécanique avancée est une école d'ingénieurs au statut d'établissement public national à caractère administratif.

Cet établissement dispose d'un budget annuel de 10 millions de francs.

Le conseiller d'administration scolaire et universitaire exerçant les fonctions de secrétaire général, encadre 28 personnels IATOS. Outre la direction administrative et financière, il participe, conjointement avec le directeur, le directeur adjoint, le directeur des études et le directeur de la recherche, au comité de direction

ainsi qu'à l'ensemble des activités de l'école.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans un délai de quinze jours** à compter de la parution du présent avis au B.O. au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1, 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le directeur de l'Institut français de mécanique avancée, campus des Cézeaux, BP 265, 63175 Aubière cedex, tél. 04 73 28 80 00, fax 04 73 28 81 00 et à monsieur le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, 3, avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex 1, tél. 04 73 99 30 00, fax 04 73 99 30 01.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001235V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Directeur adjoint du CROUS de Nice

■ Le poste de conseiller d'administration scolaire et universitaire, directeur adjoint du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice sera vacant à compter du 1er septembre 2000.

Cet emploi est susceptible d'être transformé en emploi de secrétaire général d'administration scolaire et universitaire.

Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice dispose d'un budget annuel de 113 millions de francs.

Sous l'autorité directe du directeur du CROUS, le directeur adjoint est chargé de la gestion

économique et financière de l'établissement et notamment de l'élaboration et du suivi du budget, de l'encadrement des personnels administratifs (70 agents) et ouvriers (400 agents). Il assure le suivi de la mise en œuvre des projets et coordonne l'activité des restaurants universitaires dans un objectif de développement commercial.

Une pratique de la réglementation des marchés publics est nécessaire.

Ce poste requiert disponibilité, aptitude au management, des qualités réelles d'analyse, d'organisation et de communication, une bonne connaissance du contrôle de gestion et des nouvelles technologies.

Poste logé : F4.

Des précisions complémentaires sur le poste pourront être fournies par Mme Garnier, directrice du CROUS de Nice, tél. 04 93 96 67 43.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans un délai de trois semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O. au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142 rue du Bac, 75357

Paris cedex 07.

Un double des candidatures devra être expédié directement au bureau DPATE B1 142, rue du Bac, 75007 Paris ainsi qu'à monsieur le recteur de l'académie de Nice, 53, av. Cap-de-Croix, 06181 Nice, tél. 04 93 53 70 70, fax 04 93 53 70 83, à la directrice du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice, 18, avenue des Fleurs, 06050 Nice cedex 1, tél. 04 93 15 50 50, fax 04 93 86 89 42 et à monsieur le directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, 69, quai d'Orsay, 75340 Paris cedex 07, tél. 01 44 18 53 00.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA0001265V	AVIS DU 24-5-2000	MEN DPATE B3
---------------------	--------------------	-------------------	-----------------

## Poste de personnel de direction au CNEFEI

■ Un poste au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI) est vacant à compter du 1er octobre 2000.

Collaborateur direct du directeur, le candidat doit avoir une bonne expérience des fonctions administratives et pédagogiques, le souci du travail en équipe, des capacités de communication avérées. Il aura à définir et à mettre en œuvre les axes de formations spécialisées du centre, tant en formation initiale que continue, tant au niveau du 1er que du 2ème degré.

Avec les formateurs du centre, il établit les plans de formation et les traduit en charge de service, il est d'ailleurs responsable de l'établissement des services de tous les enseignants du centre (personnels de tous statuts) et à ce titre gère les moyens pédagogiques délégués par le ministère. Il assurera la planification des actions du centre avec toutes les démarches connexes qui en découlent : conventions avec le ministère, avec les services extérieurs, les associations, prise en compte des capacités d'accueil et

d'hébergement du centre.

Il participe à l'ensemble des activités du centre : publications, nouvelles technologies, documentation, relations extérieures et partage les charges liées au fonctionnement d'un établissement comportant un internat.

Ce poste de personnel de direction qui peut également être proposé à un IEN ou à un IA-IPR par la voie du détachement, requiert une parfaite connaissance et une expérience significative de l'adaptation et de l'intégration scolaires.

Ce poste est logé, par nécessité absolue de service (F5).

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation devront parvenir par la voie hiérarchique **avant le 15 juin 2000** au ministère de l'éducation, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels de direction des lycées et collèges, DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Un double des candidatures sera également expédié à l'inspecteur d'académie, directeur du CNEFEI, 58-60, avenue des Landes, 92150 Suresnes.

VACANCE DE POSTE	NOR : MENA0001266V	AVIS DU 24-5-2000	MEN - DPATE B3 JUS
---------------------	--------------------	-------------------	-----------------------

## Proviseur adjoint au centre médical et pédagogique de Rennes

■ Le poste de proviseur adjoint au centre médical et pédagogique de Rennes-Beaulieu,



est susceptible d'être vacant au 1<sup>er</sup> septembre 2000. L'établissement de soins relève de la Fondation santé des étudiants de France et comporte une annexe pédagogique rattachée au lycée Chateaubriand de Rennes qui scolarise au niveau collège et lycée. Les jeunes patients qui y sont accueillis, sont atteints de troubles de santé divers notamment d'affections post-traumatologiques. Des élèves externes ayant des problèmes de santé peuvent bénéficier d'une scolarisation.

#### Fonctions exercées

Les fonctions exercées par délégation du chef d'établissement du lycée tuteur sont les suivantes :

- organisation des enseignements, de la scolarité des élèves, de l'emploi du temps des professeurs ; élaboration et suivi des projets pédagogiques individuels ; aide à l'orientation et relations avec les familles et les partenaires éducatifs concernés ;
- relations internes avec les services médicaux, administratifs et sociaux ; concertation nécessaire au bon fonctionnement des prises en charge médico-pédagogiques dans le respect des compétences de chacun ; gestion de fonds (crédits pédagogiques divers) ;
- relations externes avec les services académiques et les établissements scolaires ; participation au projet d'ensemble de la fondation et en particulier à son volet pédagogique.

#### Qualités particulièrement requises

- Une bonne maîtrise des réactions personnelles face à la maladie et au handicap et des capacités de travail en institution pluridisciplinaire avec les professionnels médicaux et sociaux dans le respect des compétences de chacun ;

- qualités relationnelles, aptitude à développer les dispositifs pédagogiques très individualisés, à rechercher des solutions nouvelles et adaptées et à animer une équipe d'enseignants de toutes disciplines ;

- grande disponibilité et qualités d'écoute et d'adaptabilité dans un contexte médical et éducatif en devenir.

L'établissement scolaire de rattachement est classé en 4<sup>ème</sup> catégorie exceptionnelle. Le poste est assorti d'un logement au centre.

Tous les renseignements peuvent être obtenus :

- auprès du directeur des études du centre médical et pédagogique de Rennes-Beaulieu, 41, avenue des Buttes de Coësnès, 35700 Rennes-Beaulieu,

- ou de monsieur le proviseur, directeur des études de la fondation SEF, 8, rue Émile Deutsch de la Meurthe, BP 147, 75664 Paris cedex 14, tél. 01 45 89 43 39.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae devront être adressées par voie hiérarchique **au plus tard 15 jours** après publication du présent avis, au ministère de l'éducation nationale :

- d'une part à madame la directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris,

- d'autre part à monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe établissements et vie scolaire, à l'attention de M. Jutant, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris 07 SP. Copie de la candidature sera adressée à monsieur le directeur des études, fondation SEF, 8, rue Émile Deutsch de la Meurthe, BP 147, 75664 Paris cedex 14.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001256V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B3

## R Responsable de l'unité pédagogique régionale des services pénitentiaires de Lille

■ Le poste de responsable de l'unité pédagogique de la région des services pénitentiaires de Lille est à pourvoir à la rentrée scolaire 2000-2001.

Une unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire est implantée dans chaque région pénitentiaire et rattachée administrativement à la direction régionale des services pénitentiaires. Elle est placée sous l'autorité d'un responsable choisi parmi les personnels de direction de l'éducation nationale ou parmi les

personnels enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée. Le ministère de l'éducation nationale prononce sa nomination après avoir pris connaissance des conclusions d'une commission mixte qui examine les candidatures et après avoir recueilli l'accord de la direction de l'administration pénitentiaire.

L'unité pédagogique régionale de Lille recouvre les établissements pénitentiaires de la direction régionale des services pénitentiaires qui correspond aux académies de Lille, Rouen et Amiens.

Cette structure réunit les différents niveaux d'enseignement et ressources de formation initiale fournies par l'éducation nationale pour l'enseignement aux personnes détenues qui s'inscrit dans le cadre de la politique d'insertion sociale et professionnelle de l'administration pénitentiaire.

Les actions de formation générale concernent en priorité la lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des connaissances de base par la préparation du CFG (certificat de formation générale). La formation générale recouvre aussi le champ du second degré dans un souci de démultiplier les niveaux d'enseignement proposés aux détenus en fonction de leurs parcours de formation. L'unité pédagogique dispose d'une quarantaine d'enseignants à temps plein, instituteurs spécialisés et enseignants du second degré, et

d'environ 500 heures de vacances.

Le responsable d'UPR travaillera en relation étroite avec les services pénitentiaires des établissements ainsi qu'avec les services académiques et les inspections de l'éducation nationale.

Il devra justifier d'une bonne connaissance du système éducatif et si possible d'une expérience professionnelle dans les domaines de la lutte contre les exclusions et de la formation d'adultes.

Cet emploi n'est pas assorti d'un logement de fonction mais une indemnité est versée par l'administration pénitentiaire.

Les personnels de direction de l'éducation nationale ou les personnels enseignants titulaires du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée, candidats à cet emploi, adresseront leur demande accompagnée d'une lettre de motivation par la voie hiérarchique **au plus tard 15 jours** après publication du présent avis :

- d'une part, au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels d'administration et d'encadrement, bureau DPATE B3, 142, rue du Bac, 75007 Paris, ainsi qu'à monsieur l'inspecteur général de l'éducation nationale, doyen du groupe établissements et vie scolaire, 82, rue de Lille, 75007 Paris,

- d'autre part une copie sera adressée au ministère de la justice, direction de l'administration pénitentiaire, bureau PMJ3, 13, place Vendôme, 75042 cedex Paris.

VACANCE DE POSTE

NOR : MENA0001257V

AVIS DU 24-5-2000

MEN DPATE B1

## Agent comptable de l'université du Havre

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université du Havre est vacant. Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et comporte une NBI de 40 points.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à

caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

L'université regroupe 7 500 étudiants sur 3 sites. Elle comprend cinq composantes, un centre de formation continue et un CFA universitaire. Son budget est d'un montant de 85 MF.

Les fonctions d'agent comptable et de chef des services financiers sont séparées depuis le 1er janvier 1999.

L'agent comptable a la responsabilité de la comptabilité générale et de la liquidation des

salaires sur ressources propres. Il devra conforter la procédure des inventaires et des amortissements. Il devra également participer avec la direction des affaires financières à la mise en place d'une comptabilité analytique et des outils de gestion nécessaires à l'optimisation des moyens de gestion financiers de l'université. Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère

de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université du Havre, 25, rue Philippe Lebon, BP 1123, 76063 Le Havre cedex, tél. 02 32 74 40 00, fax 02 35 21 49 59.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001244V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Agent comptable de l'université de la Polynésie française

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de l'université de la Polynésie française est vacant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Cet emploi relève du groupe II des postes d'agents comptables. Il est doté d'un échelonnement indiciaire 642 à 966 brut et comporte une NBI de 40 points.

Il est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

L'agent comptable de l'université de la Polynésie française travaille en étroite collaboration avec le chef des services financiers. Le budget annuel de l'établissement est de 26 millions de FF.

L'agent comptable est amené, outre ses fonctions habituelles, à jouer auprès de l'équipe de

direction un rôle essentiel d'expertise et de conseil dans les domaines comptable et financier. De réelles qualités d'adaptation sont souhaitables pour faciliter son intégration au contexte polynésien.

Il perçoit une indemnité de caisse et de responsabilité de première catégorie.

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université de la Polynésie française, BP 6570, 98702 Faaa, aéroport, Tahiti, Polynésie française, tél. (689) 80 38 03, fax (689) 80 38 04.

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001237V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE B1

## Agent comptable de l'université Robert Schuman (Strasbourg III)

■ L'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et

professionnel de l'université Robert Schuman (Strasbourg III) est vacant depuis le 1<sup>er</sup> mai 2000.

L'université Robert Schuman est une université pluridisciplinaire à dominante juridique de

8 500 étudiants environ, composée notamment de 2 UFR auxquelles s'ajoutent 6 services communs et un service interuniversitaire rattaché (budget à comptabilité distincte).

Elle est dotée d'un budget de 120 MF.

L'emploi (non logé) relève du groupe II des postes d'agent comptable et bénéficie d'une NBI de 40 points.

Le poste ne comporte pas la fonction de chef des services financiers, mais inclut le service des traitements et la fonction de conseiller du président dans les domaines financier et fiscal. L'agence comptable est composée de 7 personnes et le service des traitements de 5 personnes.

Le poste demande une solide connaissance des règles budgétaires et comptables (M9-3) et des aptitudes pour les aspects relationnels de la fonction, en raison notamment de la gestion décentralisée de l'université. Son titulaire devra avoir le sens des responsabilités, des capacités d'initiative, un intérêt pour les applications informatiques et notamment les logiciels nationaux N.A.Bu.Co. et PAIE).

Cet emploi qui bénéficie de l'échelonnement indiciaire 642-966 brut est ouvert aux fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux agents comptables en fonction.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du secrétaire général (tél. 03 88 41 42 11, fax 03 88 61 30 37).

Les candidatures éventuelles accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir par la voie hiérarchique **dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication au ministère de l'éducation nationale, direction des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, bureau des personnels d'encadrement de l'administration scolaire et universitaire, DPATE B 1, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex 07.

Un double des candidatures sera expédié directement à la même adresse ainsi qu'à monsieur le président de l'université Robert Schuman, 1, place d'Athènes, BP 66, 67045 Strasbourg cedex, tél. 03 88 41 42 26, fax 03 88 61 30 37.

VACANCES DE POSTES	NOR : MENE0001267V	AVIS DU 24-5-2000	MEN DESCO A8
--------------------	--------------------	-------------------	--------------

## Conseillers en formation continue - rentrée 2000

■ En application des dispositions de la note de service n° 90-129 du 14 juin 1990, la liste des postes de conseillers en formation continue qui

seront vacants ou susceptibles de l'être dans les académies, à compter de la rentrée scolaire 2000 est publiée ci-après. Il est demandé aux candidats à un changement d'académie de faire acte de candidature auprès du recteur de l'académie d'accueil.

(voir tableau page suivante)

ACADÉMIES	POSTES VACANTS	POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS
Aix	3	
Amiens	5	
Besançon		2
Bordeaux	2 <sup>1/2</sup>	4
Caen	1	2
Clermont-Ferrand	3	
Corse	1	1
Créteil	2	2
Dijon	6	
Grenoble	2	
Guadeloupe		1
Guyane	1	
Lille	5	
Limoges		1
Lyon	2 <sup>1/2</sup>	1
Martinique	0	0
Montpellier		6
Nancy-Metz	3	3
Nantes		6 à 10
Nice	1	
Orléans-Tours	3	
Paris	4	2
Poitiers		6
Reims	4	
Rennes	2	
Réunion		2
Rouen	2	3
Strasbourg	1	1
Toulouse		2 à 5
Versailles	3	4
TOTAL	57	49 à 56

VACANCE  
DE POSTE

NOR : MENA0001264V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DPATE C1

## Conseiller technique de service social

■ Les candidatures des conseillers techniques de service social intéressés doivent parvenir au ministère de l'éducation nationale, 110, rue de Grenelle, 75007 Paris, sous le timbre de la direction des personnels administratifs techniques et d'encadrement,

sous-direction des personnels administratifs ouvriers et techniques, sociaux et de santé, bureau DPATE C1, par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis du recteur de l'académie d'origine et accompagnées d'une lettre de motivation.

La prise de fonction du candidat retenu interviendra à compter du 1er septembre 2000.

ACADÉMIE	NOMBRE DE POSTES VACANTS	DESRIPTIF DU POSTE	
		FONCTION	IMPLANTATION
Clermont-Ferrand	1	conseiller technique de l'inspecteur d'académie	inspection académique de l'Allier

VACANCES DE POSTES	NOR : MENF0001251V	AVIS DU 24-5-2000	MEN DAF A4
-----------------------	--------------------	-------------------	---------------

## Postes à l'institut de Toulouse du CNED

■ Un poste de professeur agrégé ou certifié de lettres est susceptible d'être vacant. Il est à pourvoir par voie de détachement, à l'institut de Toulouse du CNED, à compter du 1er septembre 2000.

Responsable de la direction pédagogique de lettres, ce professeur sera chargé de l'encadrement et du suivi des équipes rédactionnelles pour la création et l'adaptation de cours de français sur tout support imprimé ou multimédia pour diverses formations de l'institut : formation des adultes de bas niveau de qualification, préparation au diplôme d'aptitude aux études universitaires, séries SMS et STT du second cycle, préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles.

Il sera également conduit à gérer les rédactions des cours d'arts plastiques pour ces différentes formations.

Il veillera à l'adaptation des produits de formation et au suivi éditorial de ces produits dans le cadre du CNED.

Responsable par ailleurs de la coordination pleine et entière d'une formation inscrite à la carte de l'institut, ce professeur participera également à l'animation et à la coordination d'un réseau de correcteurs.

Appelé à développer des services nouveaux au bénéfice des inscrits, à travailler en équipe avec les autres directions pédagogiques et partenaires du CNED, ce professeur devra justifier d'un intérêt réel pour les nouvelles technologies, d'aptitudes à innover, de qualités relationnelles, d'une expérience professionnelle confirmée et d'une bonne connaissance du système éducatif.

Cet enseignant détaché sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

■ Un poste de professeur agrégé ou certifié de langue anglaise est susceptible d'être vacant. Il est à pourvoir par voie de détachement, à l'institut de Toulouse du CNED, à compter du 1er septembre 2000.

Responsable de la direction pédagogique de l'enseignement de l'anglais pour l'ensemble des formations de l'institut : 1er degré, concours de recrutement de professeurs des écoles, formation des adultes de bas niveau de qualification, préparation au diplôme d'aptitude aux études universitaires, ce professeur assurera en outre la coordination des enseignements des autres langues vivantes avec le concours de professeurs spécialistes dans la discipline.

Il sera chargé de l'encadrement et du suivi des équipes rédactionnelles pour la création et l'adaptation des cours sur tout support imprimé ou multimédia, de l'animation et de la coordination d'un réseau de correcteurs, de l'adaptation de produits de formation dans des contextes éducatifs internationaux et du suivi éditorial de ces produits dans le cadre du CNED.

Appelé à développer des services nouveaux au bénéfice des inscrits, à travailler en équipe avec les autres directions pédagogiques et partenaires du CNED, ce professeur devra justifier d'un intérêt réel pour les nouvelles technologies, d'aptitudes à innover, de qualités relationnelles, d'une expérience professionnelle confirmée et d'une bonne connaissance du système éducatif.

Cet enseignant détaché sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les

congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

■ Un poste de professeur agrégé ou certifié de mathématiques est susceptible d'être vacant. Il est à pourvoir par voie de détachement, à l'institut de Toulouse du CNED, à compter du 1er septembre 2000.

Ce professeur sera en particulier responsable de la direction pédagogique de l'enseignement de mathématiques pour l'ensemble des formations scientifiques de l'institut : le concours de recrutement des professeurs des écoles, la formation des adultes de bas niveau de qualification, la préparation du diplôme d'aptitude aux études universitaires, les séries SMS, STT du second cycle, les formations pour handicapés.

Pour cela, il sera chargé de l'encadrement et du suivi des équipes rédactionnelles pour la création et l'adaptation des cours sur tout support imprimé ou multimédia, de l'animation et de la coordination d'un réseau de correcteurs, de l'adaptation de produits de formation dans des contextes éducatifs étrangers et du suivi éditorial de ces produits dans le cadre du CNED.

Appelé à développer des services nouveaux au bénéfice des inscrits, à travailler en équipe avec les autres directions pédagogiques et partenaires du CNED, ce professeur devra justifier de compétences en informatique, en nouvelles technologies, d'aptitudes à innover, de qualités relationnelles, d'une expérience professionnelle confirmée et d'une bonne connaissance du système éducatif.

Cet enseignant détaché sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

■ Un poste de professeur agrégé ou certifié de sciences physiques est susceptible d'être vacant. Il est à pourvoir par voie de détachement, à l'institut de Toulouse du CNED, à compter du 1er septembre 2000.

Ce professeur sera amené à apporter son concours au directeur adjoint, notamment dans le cadre de sa discipline d'origine. Il assurera la direction pédagogique des sciences physiques dans les formations adultes de bas niveau de

qualification, préparation au DAEU, séries SMS et STT du second cycle, préparation au concours de recrutement de professeurs des écoles. Il sera également conduit à gérer les rédactions de cours des sciences de la vie et de la Terre pour ces mêmes formations.

Il se verra par ailleurs attribuer la responsabilité pleine et entière d'une formation inscrite à la carte de l'institut. Il sera chargé de l'encadrement et du suivi des équipes rédactionnelles pour la création et l'adaptation des cours sur tout support imprimé ou multimédia, de l'animation et de la coordination d'un réseau de correcteurs, de l'adaptation de produits de formation et du suivi éditorial de ces produits dans le cadre du CNED.

Appelé à développer des services nouveaux au bénéfice des inscrits, à travailler en équipe avec les autres directions pédagogiques et partenaires du CNED, ce professeur devra justifier d'un intérêt pour les nouvelles technologies, d'aptitudes à innover, de qualités relationnelles, d'une expérience professionnelle confirmée et d'une bonne connaissance du système éducatif. Cet enseignant détaché sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

■ Un poste d'instituteur ou de professeur des écoles sera vacant à partir du 1er septembre 2000 à l'institut de Toulouse du CNED.

Ce poste sera rattaché aux directions pédagogiques des enseignements du 1er degré, adaptation et intégration scolaires compris. Il sera placé en terme d'aide et d'appui aux côtés du directeur pédagogique du 1er degré et du directeur pédagogique de l'adaptation et de l'intégration scolaires, ainsi que sous l'autorité du directeur adjoint, inspecteur de l'éducation nationale. Il apportera son concours à la rénovation de l'offre pédagogique, au suivi rédactionnel des nouveaux cours, et à l'encadrement des équipes de rédaction.

Cet enseignant aura une bonne connaissance du système éducatif (CAEI souhaité) et devra faire preuve d'un sens de l'innovation. Des qualités d'animation et un sens du travail en équipe sont indispensables. Il devra en outre montrer son

intérêt pour les nouvelles technologies et posséder la maîtrise de l'outil informatique et d'Internet.

Cet enseignant sera soumis aux règles générales du CNED pour les horaires et les congés et devra résider dans l'agglomération toulousaine.

Les candidatures au détachement sur ces postes doivent parvenir accompagnées d'un curriculum vitae, par la voie hiérarchique, **au plus tard 3 semaines** après la publication de cet avis à

monsieur le recteur d'académie, directeur général du CNED, téléport 2, 2, boulevard Nicéphore Niepce, BP 80300, 86963 Futuroscope cedex.

Un double de la candidature sera expédié par la voie directe à la même adresse.

Tous les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de monsieur le directeur de l'institut de Toulouse, 3, allées Antonio Machado, 31051 Toulouse cedex 1, tél. 05 62 11 89 12.

VACANCES  
DE POSTES

NOR : MENY0001250V

AVIS DU 26-5-2000

MEN  
INRP

## Postes à l'INRP

■ L'Institut national de recherche pédagogique propose à partir du 1er septembre 2000 ou du 1er janvier 2001 des postes ou demi-postes ouverts au détachement pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois. Les personnels titulaires du primaire, secondaire et supérieur correspondant aux profils mentionnés peuvent faire acte de candidature. Ils doivent adresser celle-ci selon les modalités indiquées ci-dessous **dans les trois semaines** suivant la publication du présent B.O.

### I - POSTES OFFERTS AU DÉTACHEMENT À PLEIN TEMPS POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS RENOUEVABLE ÉVENTUELLEMENT UNE FOIS

Les postes ci-dessous sont ouverts au détachement, à la date et dans les conditions indiquées pour chacun, aux enseignants titulaires du premier degré, second degré et enseignement supérieur. Les personnels retenus sur ces postes seront déchargés de leurs obligations d'enseignement pour une durée de quatre ans, renouvelable éventuellement une fois. Chaque poste est implanté sur un site actuel de l'INRP mais

les candidats retenus auront à travailler, pour la mission qui les concerne, avec l'ensemble des personnels associés à l'institut sur tout le territoire national.

Les candidatures doivent être adressées, **dans les trois semaines** suivant la publication du présent B.O. d'une part par la voie directe et, d'autre part, par la voie hiérarchique à monsieur le directeur de l'Institut national de recherche pédagogique, 29, rue d'Ulm, 75005 Paris. Les candidatures doivent être rédigées selon le formulaire proposé en annexe en cinq pages maximum auquel doit être joint un curriculum vitae. Les candidats et les candidates peuvent joindre à leur candidature deux brefs documents qu'ils considèrent comme significatifs de leur travail (article, extrait de rapport de recherche, outils pédagogiques élaborés, compte-rendu d'activité, rapport de soutenance de thèse éventuellement, etc.). La commission chargée du recrutement pourra, par la suite, solliciter le candidat ou la candidate pour obtenir communication d'autres documents.

N.B. - Il est indispensable d'indiquer clairement la référence du poste concerné sur toute correspondance.



1 - Postes du second degré

**POSTE PA/DT/00/02 Implantation : INRP Paris Poste susceptible d'être vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à un IEN, à un professeur agrégé, à un PRAG d'IUFM, ou à un chef d'établissement.

**Profil :** Publics et milieux difficiles

**Toutes disciplines**

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate participera au programme de recherche du centre Alain Savary, sur les pratiques pédagogiques et éducatives en milieux difficiles. Il aura aussi en charge d'élaborer avec des enseignants associés, des dossiers thématiques, de mener des analyses sur les pratiques enseignantes dans les réseaux d'éducation prioritaires, de concevoir une mise en réseau entre le centre et les centres de ressources académiques sur les ZEP, pour proposer à tous les acteurs de terrain, enseignants, chercheurs, décideurs, une meilleure disponibilité et lisibilité des ressources académiques et nationales.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra avoir exercé dans une zone d'éducation prioritaire et avoir déjà effectué des travaux de recherche sur des problématiques de l'enseignement en milieux difficiles (DEA ou thèse). Une expérience professionnelle de direction d'établissement, de coordination ou de responsabilité de ZEP ou de REP sera particulièrement appréciée.

**POSTE PA/DT/00/03 Implantation : INRP Lyon Poste vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à un IEN, à un PRAG ou PRCE d'IUFM.

**Profil :** Multimédias à l'école

**Toutes disciplines**

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate, travaillant au sein d'une équipe multidisciplinaire, participera au développement d'une équipe de recherche sur le site lyonnais, s'intéressant aux usages du multimédia et des technologies de communication dans les apprentissages à l'école primaire. Le poste est rattaché au département technologies nouvelles et éducation.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra pouvoir justifier d'une expérience en recherche ou en innovation, d'une compétence reconnue dans le domaine des technologies d'information et de communication, ainsi que d'un intérêt ou d'une expérience dans le secteur de la formation des enseignants du primaire.

**POSTE PA/DT/00/04 Implantation : INRP Lyon Poste vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à un professeur certifié ou à un professeur de lycée professionnel.

**Profil :** Innovation et recherche

**Toutes disciplines**

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate contribuera aux programmes de recherche de la mission Innovation et recherche, auquel ce poste est rattaché. Il participera à la recherche "Écriture sur les pratiques professionnelles", et aura en charge le lien entre l'accueil des innovateurs et leur accompagnement. Il assurera en particulier l'aspect transfert et diffusion des innovations dans le domaine de l'éducation et de la formation.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra pouvoir justifier d'une expérience de recherche en éducation, et d'une bonne connaissance du système éducatif. Une pratique de l'outil informatique et de la construction de sites web est souhaitée.

**POSTE PA/DT/00/05                      Implantation : INRP Paris ou INRP Lyon                      Poste vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à un **professeur du second degré, agrégé ou certifié.**

**Profil :** Chargé des relations internationales

**Toutes disciplines**

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate aura en charge, auprès du directeur de l'établissement, l'animation du secteur des relations internationales et le développement de la dimension internationale dans les activités de l'institut. À ce titre, il assurera l'accueil des chercheurs, visiteurs, stagiaires étrangers, le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des accords entre l'INRP et les institutions universitaires ou de recherche étrangères, la valorisation des missions à l'étranger des chercheurs de l'INRP. Il assurera le suivi des relations avec les grands organismes européens et internationaux et la communication d'informations provenant de l'étranger aux personnels et aux partenaires de l'établissement. En liaison avec les services spécialisés, il participera à la production et à la diffusion de l'information sur l'institut et sur la recherche en éducation auprès des partenaires étrangers de l'établissement.

**Compétences requises :** Ce candidat ou cette candidate devra posséder une large culture en matière de recherche en éducation, en particulier sur le plan international, une bonne connaissance des systèmes éducatifs étrangers. Seront particulièrement appréciées des expériences dans le domaine des relations internationales, du travail en commun avec des partenaires diversifiés (organismes de recherche, institutions diverses). La connaissance d'une ou deux langues étrangères sont nécessaires, notamment la maîtrise de l'anglais écrit et parlé.

2 - Postes universitaires

**POSTE PU/DT/00/07                      Implantation : INRP Lyon                      Poste vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à **professeur de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ème</sup> classe ou à un maître de conférences de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> classe** exerçant soit à l'université, soit en IUFM.

**Profil :** Pratiques pédagogiques dans l'enseignement primaire

**Section de rattachement :** 70<sup>ème</sup> section.

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate devra contribuer aux travaux menés sur l'enseignement primaire à l'INRP. En particulier, il devra, en relation avec l'ensemble des équipes académiques qui travaillent dans ce domaine, participer à l'évaluation des dispositifs mis en place en matière d'organisation du temps scolaire et du travail des élèves ; il contribuera également à l'analyse et à l'évaluation des dispositifs de partenariat. Le poste est rattaché au département "Politiques, pratiques et acteurs de l'éducation" (CRESAS) et ses fonctions devront être assurées en relation étroite avec la mission transversale de l'INRP chargée de la recherche sur l'enseignement primaire.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra avoir mené des recherches sur les pratiques pédagogiques et leurs effets et maîtriser les méthodes d'enquêtes et de recueil des données. Il devra, en outre, avoir une bonne connaissance du premier degré, un intérêt et une expérience pour l'accompagnement d'équipes de terrain. Expériences de formation et d'animation d'équipes souhaitées.

**POSTE MC/DT/01/04****Implantation : INRP Lyon****Poste vacant**

L'INRP ouvre à partir du 1er janvier 2001, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un poste au détachement à un **maître de conférences de 1ère ou 2ème classe**.

**Profil :** Multimédias et apprentissages dans l'enseignement primaire

**Sections de rattachement :** 70ème, 71ème, 16ème sections.

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate aura à conduire des recherches dans le domaine des usages des technologies de l'information et de la communication à l'école primaire. Il aura aussi comme mission de développer, en relation avec le département "Technologies nouvelles et éducation", auquel il sera rattaché, et avec la mission "Enseignement primaire" implantée sur le site de Lyon, une équipe de recherche sur les technologies en éducation et l'apprentissage à l'école. Il aura également à participer à l'encadrement de jeunes docteurs implantés sur ce site.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra pouvoir attester d'une expérience de recherche sur le multimédia en éducation ainsi que d'une bonne connaissance de l'enseignement primaire. Expériences de formation et d'animation d'équipes souhaitées. Publications demandées.

II - DEMI-POSTES DU SECOND DEGRÉ OFFERTS AU DÉTACHEMENT POUR UNE DURÉE DE QUATRE ANS RENOUVELABLE ÉVENTUELLEMENT UNE FOIS

**POSTE SE/DP/00/16**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un demi-poste au détachement à un **professeur du second degré (agrégé, certifié, ou PLP)**.

**Discipline :** Langues vivantes

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate participera aux activités du département "Didactiques des disciplines", et en particulier à l'encadrement de la recherche en cours "L'écrit en langues : place et statut dans une discipline centrée sur l'oral". Il aura en charge la coordination des équipes d'enseignants associés. Il participera à la rédaction de notes de synthèse, du rapport final de recherche, et assurera la valorisation ultérieure du travail.

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra avoir une expérience de la recherche en didactique et de la rédaction de rapports de recherche, ainsi que de l'animation d'équipes. Publications demandées.

**POSTE SE/DP/00/39**

L'INRP ouvre à partir du 1er septembre 2000, pour une durée de quatre ans renouvelable éventuellement une fois, un demi-poste au détachement à un **professeur du second degré (certifié, ou PLP)**.

**Discipline :** Toutes disciplines

**Fonctions :** Ce candidat ou cette candidate, associé(e) à une équipe de chercheurs, participera à la conduite d'une recherche-accompagnement avec des équipes pédagogiques et éducatives d'établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), pour déterminer à quelles conditions des dispositifs innovants en matière de vie scolaire favorisent l'implication des élèves dans la vie des établissements. Accompagnant des équipes de terrain, il les aidera à construire des outils d'observation et d'analyse, à formaliser et diffuser leurs travaux. Le poste est rattaché à la mission transversale "Citoyenneté et vie scolaire".

**Compétences requises :** Le candidat ou la candidate devra avoir une bonne connaissance du système éducatif, une capacité à travailler en équipe, une expérience de la formation d'adultes et de la recherche en sciences humaines.

---

# A **nnexe**

---

## NOTICE INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES EN DÉTACHEMENT ET LES DEMI-POSTES

---

Les candidats devront renseigner les rubriques suivantes et adresser leur dossier (5 pages maximum), ainsi que leur curriculum vitae, à monsieur le directeur de l'INRP par la voie directe et par la voie hiérarchique **dans un délai de trois semaines** après la publication au B.O.

- Numéro du poste sur lequel porte la candidature :
- Nom, prénom :
- Adresse :
  
- Établissement d'affectation :
- Statut :
- Diplômes :
- Compétences spécifiques et formations supplémentaires suivies (stages, universités d'été, etc.) :
  
- Participation à des mouvements pédagogiques et d'éducation populaire :
  
- Expériences dans le domaine de l'animation d'équipes pédagogiques :
  
- Expériences dans le domaine de l'élaboration d'outils pédagogiques et didactiques :
  
- Expériences de formateur :
  
- Participation à des équipes de recherche :
  
- Productions éventuelles en matière de recherche :
  
- Participation à des colloques et congrès :
  
- Publications :
  
- Expérience éventuelle en matière de direction de recherche :

MISES  
À DISPOSITION

NOR : MENG0001234V

AVIS DU 24-5-2000

MEN  
DAJ A3

## P ostes à la Cité des sciences et de l'industrie

■ Dans le cadre d'un accord conclu entre le ministère de l'éducation nationale et la Cité des sciences et de l'industrie, des possibilités d'affectation à la Cité d'enseignants en position de mise à disposition (décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 publié au Journal officiel du 20 septembre 1985) sont ouvertes à dater du 1er septembre 2000 pour une durée de deux ans renouvelable une fois.

La Cité des sciences et de l'industrie, établissement public industriel et commercial élabore des produits, mène des actions, crée des activités dont le rayonnement se veut régional, national et international. Dans ce cadre, la Cité des sciences et de l'industrie se propose d'associer des enseignants particulièrement motivés par :

- les activités d'éducation utilisant les ressources de la Cité et s'inscrivant dans une dynamique d'innovation pédagogique ;
- les actions et produits pédagogiques à destination des futurs enseignants, des enseignants et des formateurs (stages pour les enseignants des premier et second degrés, entretiens de la Villette, etc.) ;
- l'animation scientifique et technique et la mise en valeur pédagogique des espaces de la Cité tels que la Cité des enfants (espace 3-5 ans, espace 5-12 ans, exposition temporaire), Techno cité, la Cité des métiers, les médiathèques et Explora pour des publics variés et différents selon les espaces : scolaires, enseignants, formateurs, groupes, individuels, familles, loisirs, etc. ;
- la production de documents pédagogiques et le lien au monde enseignant à l'aide des réseaux numériques ;
- les actions de promotion en direction du public scolaire.

Une facilité pour le travail en équipe et par projet, une deuxième compétence au-delà de sa discipline, une pratique de la micro-informatique seront appréciées. Les conditions de travail à la Cité des sciences et de l'industrie sont celles

d'une entreprise, à savoir, selon les statuts : 39 ou 37 heures hebdomadaires, 6 semaines de congés payés, travail occasionnel ou régulier en week-end selon les postes, dans les conditions prévues à l'accord collectif en vigueur dans l'établissement (dispositions qui seront modifiées dans le cadre de l'application de la loi sur les 35 heures). Le candidat doit impérativement être fonctionnaire titulaire de l'État.

Une expérience en formation des enseignants (par exemple diplôme en didactique ou en sciences de l'éducation) et en relation avec le processus d'apprentissage sera appréciée. La réalisation de projets pédagogiques en équipe pluridisciplinaire, la pratique de projets innovants, ainsi que de langues étrangères seront également bienvenues.

Par ailleurs des compétences en informatique, multimédia et en technologies de l'information et de la communication sont recherchées.

Dans ce cadre, sont recherchés les profils suivants :

- 6 enseignants du premier degré ; une formation scientifique et une expérience dans le domaine de l'animation ou en formation d'adultes seront appréciées ;
- 1 enseignant de collège ou de lycée général, technologique ou professionnel ou conseiller d'orientation-psychologue ;

Une bonne expérience du partenariat et du monde de la formation professionnelle, de l'orientation, de l'emploi ainsi qu'une bonne connaissance des dispositifs transnationaux sont demandées.

- 7 enseignants de collège ou de lycée général, technique ou professionnel des disciplines suivantes : sciences de la vie et de la Terre, physique et chimie, mathématiques, technologie, sciences économiques et sociales, histoire et géographie, sciences et techniques industrielles ou sciences et techniques économiques.

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de candidature exposant les motivations pour l'une ou l'autre des activités décrites et confirmant que le demandeur a connaissance

des conditions de travail mentionnées ci-dessus et les accepte ;

- un curriculum vitae détaillé faisant apparaître clairement les expériences professionnelles et para-professionnelles pouvant éclairer la commission de première sélection des candidatures ;  
- les deux dernières notes d'inspection et les rapports les accompagnant.

Le dossier ainsi constitué sera adressé directement **avant le 23 juin 2000**, le cachet de la poste faisant foi à la Cité des sciences et de l'industrie, direction de la médiation, à l'attention de M. Jean-Marie Sani, 30, avenue Corentin Cariou, 75930 Paris cedex 19.

En outre, un double du dossier de candidature sera remis au chef d'établissement en vue de sa transmission par la voie hiérarchique, impérativement **avant le 30 juin 2000**, avec un avis

motivé du chef d'établissement et des autorités rectorales, au ministère de l'éducation nationale, bureau DAJ A 3, 142, rue du Bac, 75007 Paris. Les candidats présélectionnés après examen des dossiers seront convoqués à la Cité des sciences et de l'industrie pour un entretien avec les membres d'une commission mixte éducation nationale/Cité des sciences et de l'industrie, durant la première semaine de juillet 2000, préalablement à leur éventuelle mise à disposition.

Pour toute information complémentaire, contacter :

- à la Cité des sciences et de l'industrie : M. Jean-Marie Sani au 01 40 05 75 71 ;

- au ministère de l'éducation nationale (questions statutaires) : Mme Gabrièle Ferrari au 01 55 55 39 05.

# GENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

Émissions télévisées\* prévues sur "La Cinquième"  
du 12 au 16 juin 2000

---

## LUNDI 12 JUIN

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges*) : Imagerie d'histoire. Cette série propose : **Christophe Colomb**

Une gravure de Théodore de Bry, réalisée en 1594, montre Christophe Colomb au moment où il débarque sur l'île de San Salvador aux Antilles et est accueilli cordialement par les indiens Arawacks. Sur les lieux de la rencontre, quelles ont été les conséquences du choc entre Européens et Amérindiens ? Aujourd'hui, il ne reste plus un seul représentant des populations découvertes par Christophe Colomb. Elles ont été exterminées par les guerres et le travail forcé. L'île de San Salvador vit essentiellement du tourisme et ses habitants sont tous d'origine africaine, descendants des esclaves déportés du XVIème au XIXème siècle.

---

## MARDI 13 JUIN

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*lycées*) : L'esprit des lois. Cette série propose : **Tous donneurs**

À partir de quelques-uns des grands textes de loi votés au cours de ces vingt dernières années, la série montre l'évolution de la société et la nécessité devant laquelle se trouve tout pouvoir politique de légiférer. La loi est la résultante d'un changement et elle est en même temps moteur de transformations. En 1976, Henri Caillavet, pour pallier au manque de greffons, fait une proposition de loi au Parlement : nous sommes tous des donneurs potentiels, à moins d'avoir interdit de notre vivant, tout prélèvement. La loi fut votée, puis modifiée en 1994 avec la loi sur la bioéthique qui instaura l'existence d'un fichier central regroupant les noms de ceux qui s'opposent à un don d'organe.

17 H 00 - 17 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limite. Cette série propose : **Bruxelles**

À l'image des deux communautés qui se côtoient dans la ville, les étudiants de l'université flamande de Bruxelles et ceux de l'université francophone se rencontrent rarement. À Bruxelles, il n'y a pas de limite géographique entre un quartier francophone et un quartier néerlandophone. La ville est officiellement bilingue. La véritable frontière linguistique passe à quelques kilomètres du centre. Si les conflits sont moins graves que dans le reste du pays, c'est aussi parce que Bruxelles, capitale de l'Europe, est devenue une ville internationale. Ainsi a été créé Tram 81, un journal trilingue qui veut faire un pont entre les cultures et gommer les limites qui séparent encore les différentes communautés.

---

## JEUDI 15 JUIN

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*collèges - lycées*) : Villes en limite. Cette série propose : **Bamako**

À la recherche des limites dans l'espace urbain de quelques-unes des métropoles du monde, la série propose une nouvelle façon de lire la ville et invite à "relire" Bamako. Gros village de six cents habitants à la fin du XIXème siècle, Bamako, capitale du Mali, en comptait trente-sept mille en 1945 et plus d'un million en 1996. Chaque année, la population s'accroît de cinq à dix pour cent. Les paysans pauvres du Sahel, chassés par la sécheresse, viennent s'installer aux marges de la ville. Certains improvisent un habitat de fortune, d'autres s'installent dans des quartiers qui font partie des plans d'urbanisation de la ville. Entre les deux formes d'habitat, deux modes de vie, deux types de population se distinguent.

---

## VENDREDI 16 JUIN

9 H 00 - 9 H 15

GALILÉE (*lycées*) : Les trente dernières. Cette série propose : **Vivre en région**

1969, c'est l'année du référendum du Général de Gaulle sur la décentralisation. "Volem vivre al país": "Nous voulons vivre au pays" est l'un des leitmotivs des années 1970, la loi sur la régionalisation est votée en 1986. En trente ans, il semble que l'ancestral centralisme parisien ait quelque peu perdu de sa suprématie. Commentées par le sociologue Philippe Bataille, les images d'archive racontent... et sonnent comme l'histoire d'une nécessité. Face à la mondialisation, à la construction européenne, la région apparaît en effet comme le lieu nécessaire pour que se tissent les liens sociaux du prochain siècle...

---

\* Ces émissions sont libres de droits pour l'usage en classe.

N.B. - Les guides des émissions sont disponibles sur Internet : [www.cndp.fr](http://www.cndp.fr)  
rubrique Produits et catalogues, sous-rubrique Galilée.